

# Avis de course



## Les 3 jours d'Armor

Du 10 au 12 mai 2018

*Epreuve comptant pour :*

*Le Trophée Habitable 2018 - CCI 22- Ports des Côtes d'Armor*

**&**

*Le championnat Manche Ouest Equipages IRC-UNCL 2018*

### Programme

**Mercredi 9 : De 17H à 20H contrôle des inscriptions à SNSQP  
(Local au club de St Quay)**

**Jeudi 10 : 8H Briefing puis départ du Port de St Quay  
Portrieux vers Jersey**

**Vendredi 11 : journée libre à Jersey**

**Samedi 12 : Saint-Hélier/Port de Dahouët**



## Les flottes :

La flotte des Trophées est répartie en deux catégories :

- **Grande Course - Ailes Marines** : bateaux dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18
- **Course – Groupe CCI** : bateaux dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20

Une flotte comptant pour **le championnat Manche Ouest Equipage IRC-UNCL 2018**

## La course

La régata dure 3 jours du jeudi 10 mai 2018 au samedi 12 mai 2018 ; elle comporte 2 manches au large entre St Quay / Jersey/Dahouët .

## La convivialité

Afin que les concurrents restent concentrés sur l'essentiel, la course et la convivialité, un repas facultatif et payant est prévu au Yacht Club de St Hélier le vendredi 11 mai à 20 H (à réserver à l'inscription). Un pot au port de St Hélier est prévu le vendredi soir à 19H avec Briefing. ; enfin le repas de clôture se déroulera le samedi soir ainsi que la remise des prix au Yacht club du Val André.

## Les règles de course

La course est régie par les règles de course à la voile (RCV 2017-2020), les règlements de la formule OSIRIS Habitables de la FF Voile en vigueur, le règlement UNCL pour la flotte IRC, le règlement du trophée habitable 2018-CCI 22 Ports des Côtes d'armor, l'avis de course, les instructions de course et leurs éventuels avenants. En cas de litige, chacun de ces règlements prévaut sur le précédent.

## La sécurité

La course est ouverte aux bateaux armés pour un éloignement au-delà de six milles d'un abri. VHF obligatoire (**canal 77**) et autonomie moteur de la durée de la course.

## Les équipages

Les coureurs sont obligatoirement licenciés à la FFV (licence annuelle ou temporaire + signée médecin)

## Le classement

Le classement de chaque course sera établi en temps compensé avec attribution de points. Le classement général sera déterminé au total des points attribué dans chaque course.

Il y aura un classement spécifique pour la flotte en IRC.

## L'inscription

Les droits d'inscription couvrent l'organisation de la course, **les droits de port à St Hélier** et les cocktails de bienvenue.

	Voiliers jusque 8.50 M	Voiliers de plus de 8.50 M
Droits d'inscription	140 €	150 €

***Se munir de votre certificat de jauge pour les inscriptions.***

Les fiches d'inscription, les instructions de course et leurs annexes seront disponibles sur notre site Internet : [ycva.fr](http://ycva.fr)

Pour vous préinscrire, il suffit de remplir la fiche d'inscription (disponible sous format Word) et de nous la renvoyer à [ycva@orange.fr](mailto:ycva@orange.fr)

**Les places au port de St Quay Portrieux seront gratuites à partir du 6 mai jusqu'au jour du départ.**

*Merci de prévenir la Capitainerie de votre arrivée!*

### ***Renseignements et inscriptions***

**Yacht Club du Val André**

**BP 43**

**22370 Pléneuf Val André**

**Tél : 02 96 72 21 68 ou 06 76 21 04 75**



Mail: [ycva@orange.fr](mailto:ycva@orange.fr) site WEB: [ycva.fr](http://ycva.fr)